

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020 Date affichage : 22 janvier 2020	Nombre de membres en exercice : 10 Nombre de votants : 10 Nombre de procurations : 2
<i>L'an deux mille vingt, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le vingt-et-un janvier s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i>	Présents : BALVA Patrick, BONNEVILLE André, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LAMBERT Jean-Marie, LEPPERT Anne, LEPPERT Gérard, LINDAUER Martine, Procurations : LANDRE Jean-Paul à BALVA Patrick LOSTETTER Philippe à LINDAUER Martine
<u>Secrétaire de séance</u> : WAGNER Christelle	<u>Absent(s) excusé(s)</u> : LANDRE Jean-Paul, LOSTETTER Philippe

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 h 00)

1.	Présentation du projet de rénovation du couloir de l'ancienne mairie et toilettes, aménagement de la salle	DCM 2020/001
-----------	---	--------------

M. le Maire présente le projet de rénovation du couloir-WC étudié par l'architecte du PNRVN, Mme Aurélie WISSER.

Le hall d'entrée par l'avant accepté actuellement un flux de personnes à la fois publiques et privées-publiques pour les réunions, ciné-débat, stages, privées pour l'accès au logement. Le logement est actuellement accessible par un escalier, le couloir avec son sol en damier de ciment date sans doute du XIXème siècle, revêtement qu'il s'agissait de conserver.

Trois possibilités se dessinent : soit de rénover, soit de réorganiser, soit de revaloriser. Dans tous les cas de figure, il y a lieu de réaménager les sanitaires et permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

La première possibilité serait de mettre plus de lumière dans le couloir en y opposant des peintures claires, la mise en place d'une porte vitrée dans le bureau, de retravailler ou remplacer l'escalier.

La deuxième possibilité est de déposer l'escalier, d'aménager une entrée du logement par l'arrière par une surélévation de l'escalier et de réorganiser le logement.

La troisième solution serait d'accepter le flux du public par l'ancienne entrée à l'école, cela permettrait de faire connaître le musée de l'école, musée qui serait délimité par poteaux de délimitation et cordes, dans lequel un espace café-accueil pourrait être aménagé.

La maîtrise d'œuvre devrait être portée par la commune car propriétaire du bâtiment.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à présenter les 3 variantes aux différents financeurs pour l'obtention de subventions.

La nouvelle équipe municipale devrait alors choisir la variante adaptée.

2.	Demande de subvention de l'Association Française des Premiers Répondants (AFPR)	DCM 2020/002
-----------	--	--------------

L'objectif de l'AFPR est de diminuer la mortalité liée à l'arrêt cardiaque en développant un réseau de civils formés aux gestes qui sauvent. Ainsi les Premiers Répondants sont ceux qui interviennent entre le déclenchement de l'alerte par un témoin et l'arrivée des secours. La

précocité d'une réanimation cardiaque étant le gage d'une amélioration du pronostic de survie, l'intérêt d'un tel réseau prend alors tout son sens.

L'AFPR a lancé en octobre 2018 une application mobile qui permet la géolocalisation et l'alerte des Premiers Répondants se trouvant dans un rayon proche d'une victime d'arrêt cardiaque. Cette application est ensuite capable de le guider jusqu'au lieu d'intervention et, le cas échéant, de lui faire récupérer un défibrillateur public se trouvant sur son itinéraire.

À ce jour, le réseau compte plus de 1600 Premiers Répondants inscrits et validés en Moselle. Depuis le 1er janvier, près de 260 interventions pour arrêt cardiaque ont bénéficié des compétences de ces secouristes. Ces derniers mois d'activité leur ont permis d'éprouver leur système mais également de prouver et de renforcer son efficacité permettant de faire repartir le cœur de 10 victimes.

L'AFPR poursuit aujourd'hui activement ses efforts afin d'optimiser la couverture du territoire mosellan par leur réseau et ainsi augmenter le taux de survie des victimes d'arrêt cardiaque. L'essentiel de leur budget est ainsi consacré à la communication et à l'amélioration de leur application.

À ce titre, l'AFPR sollicite l'aide de notre municipalité afin d'assurer la survie et le développement de leur association afin de parvenir à augmenter durablement le taux de survie en Moselle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une subvention à hauteur de 50 € à l'Association Française des Premiers Répondants.

3.	Demande de subvention de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)	DCM 2020/003
-----------	--	--------------

Depuis plus de 55 ans, l'AFSEP, Association Française des Sclérosés En Plaques, plus ancienne association de patients en France toutes pathologies confondues, accompagne les patients et leurs aidants dans leur quotidien.

La Sclérose en plaques est une maladie neuroévolutive du système nerveux central. C'est, en France, la première cause de handicap chez le jeune adulte après les accidents de la route. La progression de la maladie est particulièrement inquiétante dans notre pays: on compte aujourd'hui 130 000 malades en France, avec une forte progression ces dix dernières années. 4000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année, soit 10 nouveaux cas par jour.

La moyenne d'âge des malades est de 40 ans. Cette pathologie touche en majorité des femmes en pleine carrière professionnelle, de jeunes mères et, de plus en plus d'enfants. En un mot, elle atteint en plein cœur des familles entières qui sont souvent démunies face aux symptômes et aux conséquences à la fois visibles et invisibles de la pathologie. Les troubles peuvent être moteurs (paralysie transitoire d'un membre, faiblesse musculaire, ...) sensitifs (fourmillements, engourdissements, ...), visuels (baisse de l'acuité visuelle, flou visuel, ...) urinaires, sexuels, cognitifs, troubles de l'équilibre, très grande fatigue ...

Il faut souligner le besoin sans cesse croissant, de soutien, d'écoute, d'accompagnement, nécessaires à la réussite de nos projets en faveur des personnes atteintes de sclérose en plaques et de leurs aidants qu'ils soient familiaux ou professionnels. Pour toutes ces personnes concernées par cette maladie neuroévolutive, souvent bien trop dépourvues, nous nous devons, ensemble, de faire face à nos responsabilités. L'AFSEP contribue à défendre la dignité des personnes touchées par la sclérose en plaques et œuvre pour l'amélioration de leur qualité de vie.

L'Association, dont la notoriété est reconnue et appréciée, fait preuve d'une belle dynamique collective dans un contexte associatif très difficile. Plus de 2000 personnes sont en attente de structures. Nos partenariats en faveur des aidants et des aidés, vont contribuer à l'amélioration

du quotidien à domicile ; mais l'AFSEP doit également penser aux patients, accueillis dans des établissements spécialisés, qui ne peuvent plus rester à leur domicile, du fait de l'avancée de la maladie ou tout simplement par choix personnel.

L'AFSEP ne peut mener à bien ses projets et conduire efficacement ses actions que par l'engagement de ses adhérents, la générosité du public, le soutien du mécénat d'entreprise et des manifestations de solidarités, mais aussi par le soutien des collectivités locales qui comptent très souvent des personnes atteintes de sclérose en plaques sur leur territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, et 1 abstention, d'accorder une subvention à hauteur de 50 € à l'AFSEP.

4.	Information transition énergétique, compétence ComCom	
-----------	--	--

Le Maire informe le Conseil municipal sur les actions qui peuvent être engagées dans le cadre de la transition énergétique notamment la démarche Climat-Air-Énergie, le Conseil en Énergie Partagé et le guide de l'écocitoyen.

5.	Information loi Engagement et Proximité	
-----------	--	--

M. le Maire informe le Conseil municipal sur la loi Engagement et Proximité et retrace les grandes lignes. Un fascicule est remis aux conseillers sur la loi promulguée le 27 décembre 2019.

6.	Divers	
-----------	---------------	--

Inscription listes électorales :

En vue des élections municipales des dimanches 15 et 22 mars 2020, la date limite pour s'inscrire sur les listes électorales est fixée au 7 février 2020.

L'inscription peut se faire en ligne ou soit en se rendant directement dans votre commune de résidence avec les pièces justificatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22H20.